

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	13
Votants	13

Travaux de
sécurisation de la
traversée du village –
Acte de sous-traitance
Ferrermerie Métallerie
L.B.

L'an deux mille dix ;

Le 18 Janvier à 19h00 ;

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur
TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 13/01/2010

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : TORNATORE –
PAILLOTET – DUJON – ESCRIOU – HEURA – AUDIBERT –
BENABEN – FASOLA – FOURNY – KAIL - LACROIX –
ROBERT - YACOUB

EXCUSES : Mesdames BEUCHE et DE LA ROCCA

Secrétaire de séance : Mme BENABEN

M. le Maire expose que, le marché signé avec l'entreprise SNAF pour les travaux de sécurisation de la traversée du village, était d'un montant total de 144.570.20. € HT 172.905.96.- € TTC.

Il a été proposé une sous-traitance à l'entreprise Ferronnerie Métallerie LB – entrepreneur qualifié, pour certains travaux de ferronnerie.

M. le Maire présente au Conseil Municipal la sous-traitance en question pour un montant :

HT 1.000 €

TTC 1.196.00 €

Le Conseil Municipal, l'exposé de M. le Maire entendu, après délibération :

- approuve la sous-traitance par l'entreprise Ferronnerie Métallerie LB pour des travaux de ferronnerie
- autorise M. le Maire à signer l'acte de sous-traitance.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures

LE MAIRE,
Emile TORNATORE



Et ce par : - Voix pour : 13
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 26.01.10, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 26.01.10. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication